

## **Arrêté DOS-SDES-AUT-n°2021-86**

### **Fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Hauts de France**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6111-3-1 et suivants et R. 6111-24 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L162-23-16 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé, notamment son article 35 ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'ARS des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2021 relatif à la labellisation des hôpitaux de proximité par les directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 17 novembre 2021 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'appel à projet « Hôpitaux de proximité – labellisation 2021 Hauts-de-France » lancé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) le 28 juin 2021 ;

Vu les dossiers de candidature reçus par l'ARS dans le cadre de l'appel à projet susvisé ;

Considérant que les établissements désignés remplissent les conditions d'éligibilité de l'article R. 6111-24 du CSP ;

#### ARRETE

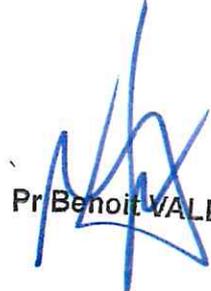
Article 1 - La liste des hôpitaux de proximité pour la région Hauts-de-France figure en annexe unique du présent arrêté.

Article 2 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Article 3** - Le présent arrêté sera notifié aux établissements cités en annexe.

Article 4 - Le directeur de l'offre de soins de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 23 décembre 2021

  
Pr Benoit WALLET

## ANNEXE

### Liste des hôpitaux de proximité pour la région Hauts-de-France

<b>Etablissement ou Site géographique labellisé</b>	<b>FINESS géographique de l'hôpital de proximité</b>	<b>Entité juridique (en cas de labellisation d'une entité géographique)</b>	<b>FINESS de l'entité juridique (en cas de labellisation d'une entité géographique)</b>
Polyclinique de Riaumont	620004598	Polyclinique de Riaumont	620001834
Polyclinique de Grande Synthe	590001749	Polyclinique de Grande Synthe	590788956
CH Le Quesnoy	590000477	CH Le Quesnoy	590781670
CH Saint Amand	590000600	CH Saint Amand	590782207
CH Guise	020000089	CH Guise	020000022
CH Le Nouvion	020000105	CH Le Nouvion	020000055
Polyclinique du Ternois	620105940	Polyclinique du Ternois	620000950
CH Pays d'Avesnes	590000527	CH Pays d'Avesnes	590781795
CH Ham	800000275	CH Ham	800000077
CH Chaumont en Vexin	600000152	CH Chaumont en Vexin	600100572
CH Vervins	020000246	CH Vervins	020000246
CH Wattrelos	590000691	CH Wattrelos	590782439
CH Intercommunal de la Baie de Somme	800000507	CH Intercommunal de la Baie de Somme	800000135
CH Albert	800000184	CH Albert	800000036
CH Corbie	800000200	CH Corbie	800000051
CH Bailleul	590000766	CH Bailleul	590782645
CH Hirson	020001087	CH Hirson	020001087
CH Hénin Beaumont	620000240	CH Hénin Beaumont	620100677
Hôpital de jour alcoologie CH Somain/ CH Somain	590047718 / 590000014	CH Somain	590780052
CH Felleries Liessies	590000543	CH Felleries Liessies	590781811
CH Intercommunal de Montdidier Site Roye/ CH Intercommunal de Montdidier Site Montdidier	800000390 / 800000440	CH Intercommunal de Montdidier Roye CHIMR	800000085
CH Doullens	800000226	CH Doullens	800000069
CH La Fère	020000097	CH La Fère	0200000048

